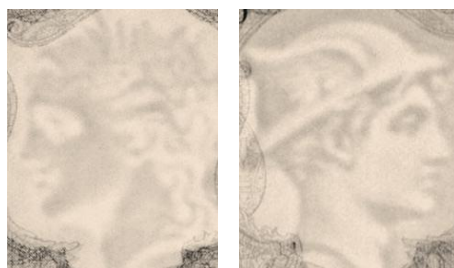


100 francs BDF type 1888 « Bleu et rose »

Recto
(ici modèle
de référence
avec date
fictive)



Filigranes
vus côté recto
et par
transparence
face à la
lumière



Verso



TYPE INITIAL

100 francs BDF type 1888 « Bleu et rose » (BDF188801)

« Il faut lutter aujourd'hui contre des procédés de falsification, d'invention toute récente, et qui présentent de sérieux dangers. La photographie [...] est devenue une ennemie des plus redoutables. Pour réussir plus facilement, elle peut appeler à son aide la chimie, l'héliogravure et une série de moyens abrégés et fort ingénieux grâce auxquels on peut reproduire aisément les gravures les plus fines et les plus délicates.

Pour nous mettre en garde contre ces dangers, nous avons adopté une double vignette imprimée en couleurs différentes ; l'une des couleurs, celle du fond, est toute nouvelle, et ne se trouve pas dans le commerce ; elle est très difficile à reproduire par la photographie. En outre, les deux couleurs se comportent à peu près de la même façon sous l'influence des réactifs chimiques, de sorte qu'il n'y a pas possibilité d'effacer l'une des vignettes en conservant l'autre de manière à pouvoir photographier et reproduire cette dernière. Nous avons cherché également comment défendre le filigrane contre les contrefaçons ; pour empêcher qu'on puisse désormais reproduire le filigrane par l'impression en blanc à la gouache, nous allons fabriquer notre papier avec du coton sans chanvre, de manière à le rendre plus résistant et à lui conserver toujours une blancheur mate. »

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité des billets de la Banque de France du 4 juin 1888.

1 ^{ère} autorisation de création de séries	Mise en circulation	Début du retrait	Retrait définitif	Privation du cours légal
13 septembre 1888	4 mars 1889	Janvier 1910	1 ^{er} janvier 1944	4 juin 1945

Papier	format (mm)	112 x 180	force (g/m ²)	37	nature	Tissus de coton + colorant chamois
Procédés d'impression	recto	Typographie en deux couleurs : vignette principale en bleu et « <i>fond de sécurité</i> » en rose, et en noir pour les signatures et les indices. Lithographie pour l'encre protectrice transparente très légèrement colorée ocre.				
	verso	Typographie en deux couleurs : vignette principale en bleu et « <i>fond de sécurité</i> » en rose. Lithographie pour l'encre protectrice transparente très légèrement colorée ocre.				

Illustrations	recto	Au centre, un médaillon contenant le texte de l'article 139 du Code pénal. Sur les côtés, deux allégories de la Navigation et de l'Agriculture ; la vignette est encadrée d'un motif architectural. Le fond de sécurité rose présente au centre quatre médaillons portant des têtes de femmes finement gravés sur un fond ornemental.
	verso	Au centre, une représentation allégorique de la Sagesse fixant la Fortune, devise de la Caisse de comptes courants reprise en 1800 par la Banque de France. Sur les deux côtés, un génie s'appuie sur un bouclier portant une ancre et un dauphin, autre représentation de la devise de la Banque. Fond de sécurité uniforme en rose ménageant l'emplacement des filigranes.
filigranes		Profils de Cérès en négatif à gauche et de Mercure en positif à droite.

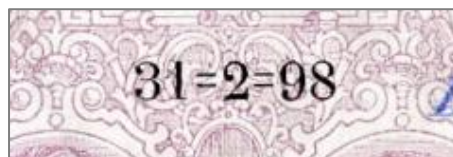
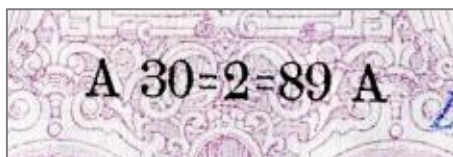
Indices	Numéro (sur le modèle ci-dessus : 000), série (O.000), numéro de contrôle (10000000) et date de création (fictive ici : « A 30=2=89 A »). L'ajout d'une lettre avant et après la date est autorisé par le Conseil général de régence de la Banque le 6 septembre 1888 en prévision d'un gros volume de production programmé pour le remplacement rapide du billet de 100 francs type 1882 fortement menacé par la contrefaçon. Ce dispositif avait été mis en œuvre en octobre 1871 pour les petites coupures.
Signataires	Secrétaire général, caissier principal : a) Jean-Baptiste Billote – Eugène Bertin.

Conception	Banque de France.
Vignette	Recto et verso par Paul Baudry ; architecture générale et fond rose par Georges Duval.
Gravure	Vignettes du recto et du verso gravées par Jules Robert ; fond rose du recto par Paul Dujardin ; filigranes par Jules Chaplain ; texte par Couronneau.
Papeterie	Banque de France.
Impression	Banque de France.

ÉVOLUTION DU TYPE

Type 1888 « Bleu et rose » adapté 1889 (BDF188902)

Suppression des lettres dans la date de création ; décision du 28 novembre 1889 (à partir de l'alphabet 601 daté du 5 septembre 1889 et autorisé le 9 janvier 1890). Une même date ne sera plus imprimée que sur un seul alphabet afin de réduire l'écart entre la date d'autorisation en Conseil général de régence et la date de création à imprimer sur ces billets ; ce jour-là, l'autorisation porte sur des billets à dater de fin août et début septembre.



avant après
(Dates fictives des modèles de référence)

Une combinaison de signataires :

- a) Jean-Baptiste Billote – Eugène Bertin (1889).
- b) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville (1890 à 1892).

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1891 « Papier de ramie » (BDF189201)

Papier de ramie, pour test en circulation décidé en juin 1891, de 25 alphabet (1176 à 1200). Décision initiale du 11 juin 1891. Voir note ci-dessous.

Une combinaison de signataires :

- a) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville (1892).

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1892 « Papier de ramie » (BDF189104)

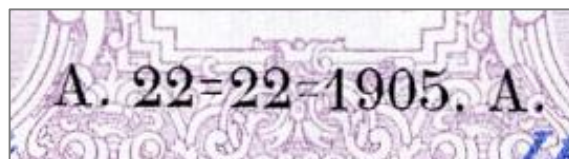
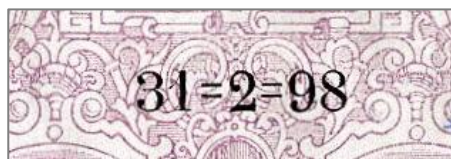
Papier de ramie est définitivement en remplacement du papier de coton (à partir de l'alphabet 1226 daté du 28 avril 1892. Voir note ci-dessous.

Une combinaison de signataires :

- b) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville (1892 à 1899).

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1892 « Papier de ramie » adapté 1900 (BDF190002)

Année de création exprimée en entier et non plus avec deux chiffres (à partir de l'alphabet 2826 daté du 2 janvier 1900).



avant après
(Dates fictives des modèles de référence)

Deux combinaisons de signataires :

- a) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville (1900).
- b) Joseph Giraud – Victor d'Anfreville (1900 à 1904).

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1892 « Papier de ramie » adapté 1904 (BDF190401)

Ajout d'un **neuvième chiffre au numéro de contrôle**, le nombre de billets imprimés dépassant cent millions (à partir de l'alphabet 4001 daté du 16 mars 1904).



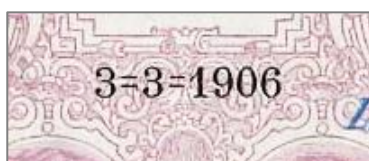
avant après

Deux combinaisons de signataires :

- a) Joseph Giraud – Victor d'Anfreville (1904 et 1905).
- b) Paul Ernest-Picard – Victor d'Anfreville (1906).

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1892 « Papier de ramie » adapté 1906 (BDF190601)

Remise en place d'une **lettre devant et derrière la date de création** (A ou B), pour distinguer les deux alphabets autorisés le même jour ; décision du 8 avril 1906 en raison d'un fort accroissement du besoin de billets ; sont ajoutés également trois points (à partir de l'alphabet 4502 daté du 11 mai 1906 et autorisé le 31 mai 1906).



avant après

Deux combinaisons de signataires :

- a) Paul Ernest-Picard – Victor d'Anfreville (1906 et 1907).
- b) Paul Ernest-Picard – Alfred Julien-Laferrrière (1907 à 1909).

AUTRES PARTICULARITÉS

Total autorisé en création (13 septembre 1888 – 6 mai 1909)

131,775 millions de billets (5 271 alphabets de 25 000 de billets), soit 13,1775 milliards de francs.

Nota : un alphabet = 25 séries de 1 000 billets identifiées chacune par une lettre (sauf la lettre « I »).

Première et dernière émissions

La création du premier alphabet a été autorisée le 13 septembre 1888 et porte la date du 12 septembre. Il a été mis à la disposition du caissier général le 11 octobre 1888 et mis en circulation le 3 mars 1889.

Le dernier alphabet autorisé en création (5271) l'a été le 6 mai 1909 avec date du 1^{er} février 1909, mais n'a pas été imprimé. Le dernier alphabet émis porte le numéro 5267 et a été mis à la disposition du caissier principal le 18 novembre 1909.

Papier de ramie

Après un test concluant, en situation réelle avec des billets de 1 000 francs, le type 100 francs 1888 est le premier mis en circulation en version « papier de ramie ». Plus résistante à la pliure et plus sonore que le coton, cette variété d'ortie originaire de Chine reçoit mieux l'impression typographique, accroît la durée de vie des billets (env. x 2,25) et réduit leur poids (env. -25%) et leur épaisseur (env. -16%). Son emploi s'étend immédiatement aux coupures de 50, 500 et 1 000 francs et sera systématiquement appliqué aux plus hautes valeurs faciales jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de régence du 30 juin 1892 :

« M. le gouverneur dit que les premiers billets de 100 francs imprimés sur papier de ramie viennent d'être mis en circulation à Paris et à Lyon. À ce sujet il donne lecture de la note suivante du Contrôleur général.

Paris le 30 juin 1892

Monsieur le Gouverneur

Voici au sujet des deux alphabets de 1 000 francs en papier de ramie livrés à la circulation, le 27 janvier 1891, les chiffres qui vous mettront à même, ainsi que le Conseil général, de juger de la durée de ces billets par rapport aux billets de même coupure en papier de coton.

Du 23 décembre 1890, au 26 février 1891, c'est-à-dire dans le délai de deux mois, nous avons mis en circulation 8 alphabets [...] 36^e, 37^e, 38^e, 39^e [...] et [...] 42^e, 43^e, 44^e, 45^e [...] de 1 000 francs en papier coton sur lesquels il est rentré en moyenne, pour chacun des alphabets, 8 959 billets ; tandis que sur les deux alphabets de ramie, N° 40 et 41, il est rentré, en moyenne, 3 951 billets. C'est donc en faveur du papier de ramie, et pour 18 mois de circulation, une durée plus que doublée par rapport à celle du papier coton alors que le prix du papier de ramie n'est supérieur que d'un quart à celui du papier de coton.

À ces conclusions, je ne crois pas inutile d'ajouter les renseignements suivants en ce qui touche le billet de 100 francs en papier de ramie, type actuel, dont vous avez demandé 25 alphabets pour être mis en circulation. Le premier de ces alphabets livrés à la succursale de Lyon a été mis en circulation hier, 29 (soit 25 000 billets). De même à Paris, à cette date, il en a été livré au public 65 000.

Une série de ces billets, c'est-à-dire 1 000 billets, pèse 950 grammes au lieu de 1,275 kg poids du papier coton, et l'épaisseur du même paquet n'est plus de 59 millimètres au lieu de 70.

Au surplus vous savez Monsieur le Gouverneur, que l'impression sur papier de ramie est de beaucoup supérieure à celle du papier coton, et il serait superflu d'insister sur les avantages considérables que le Gouvernement [de la Banque] et le Conseil de la Banque retireront de l'emploi du papier de ramie. »